



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (Budget principal)
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (Budget Annexe)**

Sommaire

Le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion du budget principal.

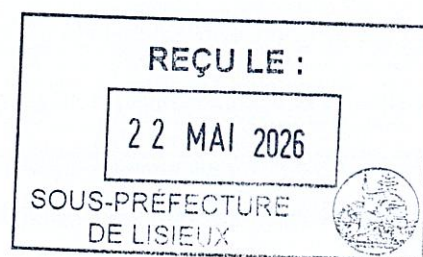
Le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du centre communal d'action sociale. Il comporte deux grandes sections distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS.
- L'investissement qui engage sur des projets structurants.

En ce qui concerne le budget annexe :

L'exécution annuelle du budget d'une collectivité (ESMS M22) donne lieu à la confection de deux documents, qui doivent être parfaitement concordants :

- Le compte de gestion, établi par le trésorier, comptable de la collectivité.
- Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur.



Tables des matières

I. Budget principal	3
Compte Financier Unique	3
1. Budget Principal – La section de fonctionnement	5
a. Recettes réelles de fonctionnement	5
b. Dépenses réelles de fonctionnement	7
2. Budget Principal – La section d'investissement	8
a. Recettes réelles d'investissement	8
b. Dépenses réelles d'investissement	9
3. Budget Principal – Epargne nette et autofinancement	10
II. Budget Annexe	11
Le compte de gestion	11
Le compte administratif	12
1. Budget Annexe – La section d'exploitation	13
a. Recettes réelles d'exploitation	13
b. Dépenses réelles d'exploitation	14
2. Budget Annexe – La section d'investissement	15
a. Recettes réelles d'investissement	15
b. Dépenses réelles d'investissement	16
3. Budget annexe – Epargne nette et autofinancement	17

I. Budget principal

Synthèse

CFU Budget Principal CCAS 2025	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		109 385.87		137 628.73	-	247 014.60
Opérations de l'exercice	8 218.31	6 572.11	628 986.36	746 354.24	637 204.67	752 926.35
Totaux	8 218.31	115 957.98	628 986.36	883 982.97	637 204.67	999 940.95
Résultats de clôture		107 739.67		254 996.61		362 736.28
Restes à réaliser	1839.77				-	-
Totaux cumulés	10 058.08	115 957.98	628 986.36	883 982.97	-	247014.60
Résultats définitifs		105 899.90		254 996.61		360 896.51

Le compte Financier Unique (CFU)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

La date de vote du CFU de l'exercice N doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;

Le président du CA devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

Les principales nouveautés :

Le CFU met en évidence, dès sa partie I « Informations générales et synthétiques », des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier :

- la présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
- une nouvelle présentation des résultats ;
- le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- les taux des contributions et produits afférents.

Aperçu du cadre du CFU :

Composition du CFU	Ce que y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques.
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) Etats financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes.
IV) Etats annexés	Des précisions que trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU ; Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

1. Budget Principal – La section de fonctionnement

a. Recettes réelles de fonctionnement : 746 354,24 €

Les recettes réelles comprennent les recettes courantes des services, les ressources fiscales, les dotations et participations.

CA 2025 – Produits de fonctionnement :

	Analyse M57 en K€ (source CFU)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025

Recettes réelles de fonctionnement	777 274	753 161	746 354
Ventes, Produits, prestations de services	53 409	67 500	28 982
Dotations et participations	636 927	607 200	507 871
Autres produits de gestion courante	67 617	65 410	124 680
Atténuations de charges	2 992	3 000	59 243
Produits exceptionnels	7 156	-	15 970
Autres recettes réelles de fonctionnement	9 173	10 051	9 607

Le taux de réalisation de nos recettes est de 99,1 %.
Comparativement à 2024, elles sont en baisse de 3,98 %.

Ventes, produits, prestations de services : 28 981,53 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Les recettes du service mobilité seniors (navette) et animation : **10 795,00 €**
- La refacturation de frais à caractère général du budget principal vers le budget annexe : **10 448,45 €**
- Les charges, chauffage et taxe d'enlèvement des ordures ménagères des logements de la Villa (Roseraie) et de la rue des Aubets : **7 738,08€**

Dotations et participations : 507 871,40 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

Département du Calvados, pour l'action d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA : **3 076,94 €**

Commune de Trouville-sur-Mer, subvention annuelle de fonctionnement : **503 000 €**

Subvention commission des financeurs pour **2 543,00 €** (atelier pilâtes et rencontre autour des histoires)

Solde anormal de rattachement 2024 : trop de rattachement pour le solde de la subvention RSA 2024 : **- 748,54 €**

Autres produits de gestion courante : 124 680,19 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Les loyers des logements de la Villa de la Roseraie et de la rue des Aubets : **35 721,96 €**
- Régularisations d'écritures de paies relatives au prélèvement à la source et EDV prescrits : **262,38 €**
- Dons reçus par le CCAS (particuliers et sociétés) : **88 695,85 €**

Atténuations de charges : 59 243,30 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Indemnités journalières : **56 938,80 €** (longue maladie de 2 agents : année complète)
- Participations mensuelles aux chèques déjeuners (part agents) : **2 304,50 €**

Produits exceptionnels : 15 970,42 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Annulations des mandats sur exercices antérieurs : **15 970,42 €** (remboursement des tickets services et restaurants périmés)

Autres recettes réelles de fonctionnement : 9 607,40 €

Il s'agit de la reprise sur provisions pour créances douteuses (exercice 2024)

b. Dépenses réelles de fonctionnement : 622 414,25 €

	Analyse M57 en K€ (source CFU)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025

Dépenses réelles de fonctionnement	692 211	875 790	622 414
Charges à caractère général	125 638	196 541	132 008
Charges de personnel	444 006	441 000	402 554
Charges de gestion courante	112 893	175 530	74 823
Charges financières	67	-	-
Charges exceptionnelles	-	44 719	184
Dotations aux provisions	9 607	18 000	12 845

Le taux de réalisation de dépenses de fonctionnement est de 71 %.
Comparativement à 2024, elles sont en baisse de 10.08 %.

Charges à caractère général : 132 007,59 €

Un taux de réalisation de 67,16 % du BP2025 ; une hausse de 5.07% par rapport au CA 2024.

Les **principales** dépenses peuvent se répartir de la façon suivante :

Dépenses d'énergies, eau, achats de fournitures, carburants, fournitures et petit matériel nécessaire au fonctionnement des services administratifs : **9 289,75 €**

Prestations de services, à savoir les contrats d'entretien et de maintenance, redevance d'occupation des locaux du CCAS, location de photocopieurs, assurances, téléphonie, internet, analyse des besoins sociaux pour le CCAS par un prestataire extérieur : **41 058,63 €**

Honoraires procédure contentieuse : **6 715,92 €**

Bons d'achat de Noël pour les séniors : **36 000 €**

Fiscalité sur logement (Les Aubets et la Villa) : **17 707,62 €**

Voyage des aînés et différents ateliers et thés dansants pour les séniors : **12 625,99 €**

Charges de personnel : 402 553,78 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Son taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2025 est de 91,28 %.

Charges de gestion courante : 74 823,09 €.

Les charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les créances admises en non-valeur : **1 036,24 €**
- L'ensemble des secours versés par le CCAS aux bénéficiaires trouvillais : **10 953,52 €**
- L'ensemble des tickets services alimentaires versés par le CCAS aux bénéficiaires trouvillais : **16 080 €**
- Renouvellement licences et abonnements informatiques et prestation pour récupérations données informatiques perdues : **4 314,38 €**
- Les aides diverses et facultatives (Colis de Noël (1 700,00 €), aides aux étudiants (8 000,00 €), aides aux activités péri et extra-scolaires (3 253,64 €), aides aux frais d'obsèques (1 000,00€) et aides exceptionnelles (2 288,00 €) : **16 241,64 €**
- Subventions aux associations à caractère social : **26 195,43 €**

Dotations aux provisions : 12 844,98 €

Il s'agit de la provision pour créances douteuses.

2. Budget Principal – La section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 0 €

Les recettes d'investissement inscrites au CFU 2025 sont les suivantes :

	Analyse M57 (source CFU)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025
Recettes réelles d'investissement	1 288	2 170	0
Produits des cessions	-	-	-
Dotations, fonds divers	5 612	170	0
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 484	2 000	0

b. Dépenses réelles d'investissement : 8 218,31 €

	Analyse M57 (source CFU)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025

Dépenses réelles d'investissement	4 689	126 556	8 218
Emprunts et dettes assimilées	-	600	341
Dépenses d'équipement	3 589	123 956	7 877
Autres immobilisations financières	1 100	2 000	-

libellé	Montant pour le CFU	Fonction	Nature	Chapitre
Renouvellement licence logiciel sauvegarde 2025	396,00 €	020	2051	20
10 téléphones MITEL IP sans bloc secteur	1 722,48 €	020	21838	21
Licence unitaire SIP+Licence basic (audit +gestion)	1 540,86 €	020	2051	20
Migration téléphonique 2025 réseau	3 887,05 €	020	21838	21
Certificat FAST directrice	331,20 €	020	2051	20
Retour de caution logement villa	340,72 €	551	165	16
TOTAL	8 218,31 €			

3. Budget Principal – Epargne nette et autofinancement

En K€			
Trouville sur Mer - Population	4689	4704	4679
Année	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	763 621	777 274	746 354
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	685428	692 144	622 414
EPARGNE DE GESTION	78 193	85 130	123 940
Intérêts (-)	-	-	-
EPARGNE BRUTE	78193	85 130	123 940
Remboursement du capital (-)	-	-	-
EPARGNE NETTE	78193	85 130	123 940
AUTOFINANCEMENT	78193	85 130	123 940
Recettes d'investissement hors emprunts	9096	1 288	0
Dépenses d'investissement à financer (-)	5 299	4 689	8 218
BESOIN OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	3 797	-3 401	-8 218
Autofinancement (+)	78193	85 130	123 940
BESOIN (<0) ou EXC (>0) RESIDUEL DE FIN.	81 990	81 729	115 722
Emprunt (+)	-	-	-
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	81 989,82	81 728,70	115 721,68

Opérations d'ordre (chapitre 042) : 6 572,11 €

Ces dépenses d'ordre comprennent :

- Les dotations aux amortissements à hauteur de 6 572,11 €

Opérations d'ordre (chapitre 040) : 6 572,11 €

- Les amortissements à hauteur de 6 572,11 €

II. Budget Annexe

Synthèse

CA Budget Annexe CCAS 2025	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		11 613.15		230 203.20		241 816.35
Opérations de l'exercice	45 172.04	43 778.48	1 045 693.62	1 192 329.88	1 090 865.66	1 236 108.36
Totaux	45 172.04	55 391.63	1 045 693.62	1 422 533.08	1 090 865.66	1 477 924.71
<i>Résultats de clôture</i>		10 219.59		376 839.46		387 059.05
Restes à réaliser	22 374.30	21 000.00			1 374.30	-
Totaux cumulés	67 546.34	76 391.63	1 045 693.62	1 422 533.08	1 374.30	387 059.05
Résultats définitifs		8 845.29		376 839.46		385 684.75

Le compte de gestion

Le principe de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable implique que chacun d'eux doit tenir une comptabilité lui permettant de décrire et de contrôler les différentes phases des opérations relevant de sa responsabilité.

Le comptable du Trésor Public tient la comptabilité de la collectivité intégralement, et en partie double, traduite après la clôture de l'exercice dans le compte de gestion. L'ordonnateur tient, pour sa part, une comptabilité purement administrative, présentée dans le cadre du compte administratif.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion du budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. En effet, l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants.

Le compte de gestion relatif au Budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Trouville-sur-Mer comporte les résultats à l'issue de la gestion 2025 tels que présentés en annexe.

Il a ainsi pu être constaté que Madame le Comptable du Trésor Public avait intégré dans sa comptabilité :

- L'ensemble de actes budgétaires du Budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Trouville-sur-Mer (Budget primitif et décisions modificatives).
- L'ensemble des dépenses et recettes ayant fait l'objet de l'émission de mandats de paiement et de titres de recettes.
- L'ensemble des écritures non budgétaires sollicitées par l'ordonnateur.
- En conséquence, les comptes de gestion présentés par Madame le Comptable du Trésor Public peuvent être arrêtés.

Il est demandé au Conseil d'administration de :

-Arrêter les comptes du Comptable du Trésor Public tels que mentionnés dans le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Trouville-sur-Mer.

-Dire que le Compte de Gestion pour 2025 du Budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Trouville-sur-Mer tel que présenté par Madame le Comptable du Trésor Public n'appelle ni observation, ni réserve.

-Approuver, en conséquence, le Compte de Gestion pour 2025 du Budget Annexe du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Trouville-sur-Mer présentés par Madame le Comptable du Trésor Public, comportant les résultats à l'issue de la gestion 2025 tels que figurant en annexe.

Le compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).
- Présente les résultats comptables de l'exercice.
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérants qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

1. Budget Annexe – La section d'exploitation

a. Recettes réelles d'exploitation : 1 181 129,88 €

CA 2025 – Produits d'exploitation :

	Analyse M22 en K€ (source comptes administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CA 2025

Recettes réelles d'exploitation	1 293 967	1 282 167	1 181 130
Autres produits relatifs à l'exploitation	820 441	826 430	830 783
Produits de la tarification	455 560	435 000	332 247
Produits financiers	17 966	20 737	18 100

Le taux de réalisation de nos recettes est de 92,12 %.
Comparativement à 2024, elles sont en baisse de 8,72 %.

Produits de la tarification : 332 247,02 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Facturation des heures d'aide et maintien à domicile (Frais kilométriques, courses, entretien maison, aide à la toilette, aide à la prise de repas) part bénéficiaire et part organisme : **300 242,39 €**
- Versement CTI (traitement indiciaire) 2025 : **32 004,63 €**

Autres produits relatifs à l'exploitation : 830 783,35 €

Ce chapitre est composé principalement des recettes suivantes :

- Indemnités journalières : **17 886,02 €**
- Participations mensuelles aux chèques déjeuners (part agents) : **2 756,00 €**
- Portage de repas : **107 303,90 €**
- Téléassistance à domicile (Présence Verte) : **3 198,54 €**
- Facturation des repas des séniors pris à la Villa Médicis : **16 882,80 €**
- Forfait autonomie (2025) : **20 364,34 €**
- Subvention ville affectée au budget annexe : **275 000,00 €**
- Subvention du FIPHFP pour un bilan de compétence d'un agent : **2 000,00 €**

- CD14, Participation à la commission des financeurs (Vélo cognitif, atelier nutrition), aide dossiers APA : **2 542,50 €**
- Redevances mensuelles des résidents de la résidence Autonomie la Roseraie : **382 775,45 €**

Produits financiers : 18 099,51 €

Ce chapitre est composé des recettes suivantes :

- Reprise de provision pour créances douteuses 2024 : **15 510,51 €**
- Remboursement d'un trop versé concernant la taxe sur les logements vacants 2024 : **2 589,00 €**

b. Dépenses réelles d'exploitation : 1 026 611 €

	Analyse M22 en K€ (source comptes administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits Ouverts 2025	CA 2025

Dépenses réelles d'exploitation	1 146 310	1 503 570	1 026 611
Charges à caractère général	329 808	471 917	310 977
Charges de personnel	713 714	818 000	636 534
Dépenses afférentes à la structure	102 788	213 653	79 100

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 68,28 %. Comparativement à 2024, elles sont en baisse de 10,44 %.

Charges à caractère général : 310 977,49 €

Un taux de réalisation de 65,90 % du BP 2025. Une baisse de 5,71 % par rapport au CA 2024.

Les principales dépenses peuvent se répartir de la façon suivante :

Aides à domicile (vêtements de travail, frais de mission, abonnement téléphonique :

18 984,93 €

Portage de repas (Contrat La Poste puis Compass) : **128 334,20 €**

Résidence autonomie la Roseraie (fluides, fournitures diverses, alimentation pour gouters, contrat téléassistance, contrats de maintenance du bâtiment, téléphonie, taxe foncière) :

136 814,36 €.

Restaurant la Roseraie (électricité et maintenance) : 1 600,00 €

Facturation repas à la Villa Médicis : 25 244,00 €

Charges de personnel : 636 533,51 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Son taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2025 est de 77,81 %, en baisse de 10,81 % par rapport à 2024.

Dépenses afférentes à la structure : 79 099,88 €

Les dépenses comprennent notamment :

- Les créances admises en non-valeur : 3 100,99 €
- Dotations pour créances douteuses : 15 353,00 €
- Entretien et réparations du bâtiment : 42 839,78 €
- Assurances multirisques bâtiment et agents : 3 196,14 €

Les autres dépenses concernent entre autres des frais de formation d'un agent, contrat de prestation La poste pour le relevé de courrier à la résidence.

2. Budget Annexe – La section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 24 695,74 €

Les recettes réelles d'investissement inscrites au CA 2025 sont les suivantes :

	Analyse M22 en K€ (source comptes administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CA 2025

Recettes réelles d'investissement	22 545	65 000	24 696
Augmentation des capitaux propres (FCTVA)	-	-	3 139
Subvention d'investissement	-	21 000	0
Emprunts et dettes assimilées	7 034	8 000	6 204
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	15 511	36 000	15 353

Les recettes perçues en investissement en 2025 :

- Caution pour les logements (11 cautions) : **6 203,98 €**
- Provision pour les créances douteuses : **15 353 €**
- FCTVA : **3 138,76 €** (prélèvement sur les recettes pour contribution aux investissements des collectivités territoriales)

b. Dépenses réelles d'investissement : 33 972,04 €

	Analyse M22 en K€ (source comptes administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4704	4679	4679
Année	CA 2024	Crédits ouverts 2025	CA 2025

Dépenses réelles d'investissement	36 723	85 413	33 972
Acquisition d'éléments actif immo	-	30 300	8 003
Emprunts et dettes assimilées	6 550	8 000	3 406
Dépenses d'équipement	12 333	26 376	7 052
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	17 840	20 737	15 511

Les dépenses mandatées en investissement en 2025 :

- Acquisition d'éléments d'actif immo (logiciels dans le cadre de la grappe ESMS) : **8 002,80 €**
- Restitution de caution pour les logements (7 cautions) : **3 406,33 €**
- Provisions pour créances douteuses : **15 510,51 €**
- Dépenses d'équipements : **7 052,40 €** (tableau ci-dessous)

LIBELLE	MONTANT	FONCTION	NATURE	ANTENNE
Escabeau PIRL 3 marches	450,00 €	611	2188	Résidence
Panneau signalétique Résidence la Roseraie	432,00 €	611	2188	Résidence
Fournitures et pose 63 boîtes aux lettres Résidence	6 170,40 €	611	2188	Résidence

3. Budget annexe – Epargne nette et autofinancement

En K€			
Trouville sur Mer - Population	4689	4704	4679
Année	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 322 273	1 293 967	1 181 130
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	1 232 402	1 146 310	1 026 611
EPARGNE DE GESTION	89 871	147 657	154 519
Intérêts (-)	-	-	-
EPARGNE BRUTE	89 871	147 657	154 519
Remboursement du capital (-)	-	-	-
EPARGNE NETTE	89 871	147 657	154 519
AUTOFINANCEMENT	89 871	147 657	154 519
Recettes d'investissement hors emprunts	22 537	22 545	24 695
Dépenses d'investissement à financer (-)	40 066	36 723	33 972
BESOIN OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	-17 530	-14 178	-9 277
Autofinancement (+)	89 871	147 657	154 519
BESOIN (<0) ou EXC (>0) RESIDUEL DE FIN.	72 341	133 479	145 242
Emprunt (+)	-	-	-
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	72 341,00	133 478,44	145 241,70

Opérations d'ordre :

En fonctionnement :

- Les dotations aux amortissements à hauteur de **19 082,74 €** (dépenses)
- Reprise de subvention pour **11 200 €** (recettes)

En investissement :

- Les amortissements à hauteur de **19 082,74 €** (recettes)
- Reprise de subvention pour **11 200 €** (dépenses)

